

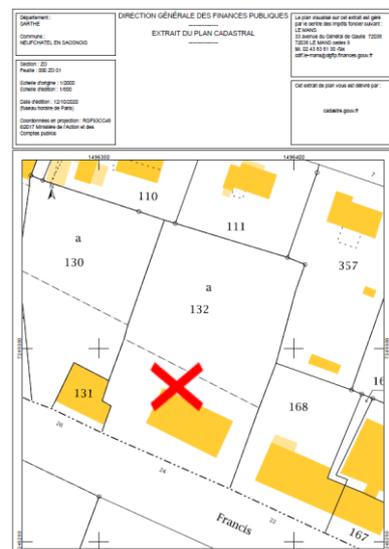
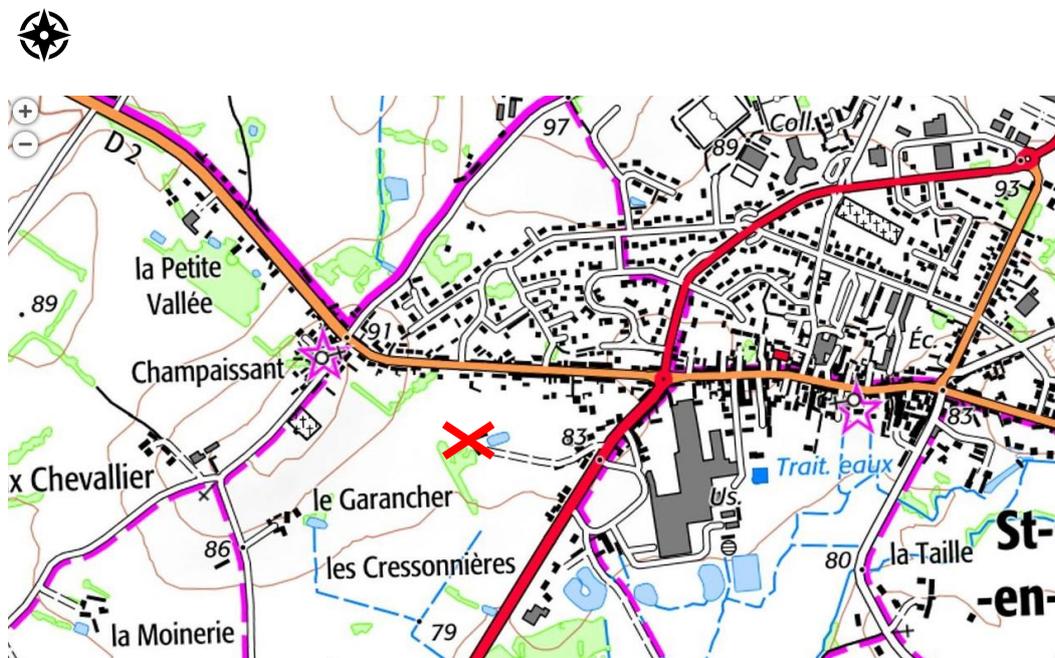
## Le Plan de Situation (PCMI 1-PC 1)



Le plan de situation permet de repérer votre terrain dans la commune.

Il permet également de déterminer les règles d'urbanisme applicables à votre projet (zonage du Plan Local d'Urbanisme, périmètre de protection d'un monument historique...).

- Utiliser une carte routière ou un plan de la Ville (format 21x29,7 cm)
- Indiquer l'orientation (le Nord)
- Localiser votre terrain avec un repère (Croix, trait de couleur...)
- Mentionner le nom des rues



### Astuces

- La mairie peut vous fournir un plan
- Utiliser des sites de géolocalisation comme geoportail, google Earth, cadastre.gouv.fr, etc...